

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

COMMUNE DE NOINÉMONT

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure
d'autorisation ~~« eau »~~ ICPE

relatif à : La demande d'exploitation du
Parc éolien de l'Européenne
déposée par la Société Total Energies
Renewables France

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

projet de la société Total Energies Renouvelables France dénommé "Parc éolien de l'Européenne" regroupant huit éoliennes et deux postes de liaison sur le territoire des communes de Fnoissy et Noincourt dans l'Oise (60)
30 communes concernées par le projet (rayon : 6 km) -

En exécution de l'arrêté du 23 janvier 2023

-de Monsieur le préfet de Madame la préfète de l'Oise

je, soussigné(e), M. D. Berneaux, commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant _____ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

33 jours , du 16 février 2023 au 20 mars 2023

les mercredi 01 mars 2023 de 09h00 à 12h00 et de _____ à _____

Vendredi 10 mars 2023 de 16h00 à 19h00 et de _____ à _____

de _____ à _____ et de _____ à _____

de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A Noincourt

le 01 mars 2023

signature

Première journée :

le _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

1 – Observations de M⁽¹⁾ _____

Ouverture de permanence le mercredi 21 Mars 2023 à 09h00

① Visite de Monsieur Gérard LECOMTE
demeurant à Abbeville St Lucien.

à 09h45

M. Lecomte déclare : "A cause de quelques propriétés foncières avides d'argent contre la population environnante va subir les pollutions visuelles et acoustiques qu'engendrent ces machines."
Avis défavorable.

Pls sign.

M. Lecomte me remet un document dactylographié à page recto annexé au registre sous le numéro 01

② Visite de Monsieur Gilles VANNESTE
demeurant à Noiremont.

à 10h15

M. Vanneste déclare : "Nous sommes dans une région agricole productive qui participe grandement à la souveraineté alimentaire et à un export de céréales important favorable à la balance commerciale."

Diminuer les surfaces agricoles est le contraire du bon sens.
Notre région est déjà partie à l'échec à l'efficacité plus que douce - Stop aux éoliennes.
Avis défavorable.

Pls sign.

③ Visite de Monsieur Francis WATRIPON
demeurant à La Chaux du Bois d'Éau.

à 10h45

M. Watriron prend connaissance du dossier dans l'attente d'observation particulière.

Pls sign.

⑥ Visite de Monsieur Philippe DELEU à 11h00
déménagement à Noyant.

M. Deleu est premier adjoint de la commune.

Il manque son avis défavorable au projet en raison des nuisances visuelles et sonores inévitables à venir.

Les subrides potentielles ne compenseront pas les nuisances.

Les éoliennes sont installées beaucoup trop près des zones habitées.

Pr. Sign.

⑤ Visite de Monsieur Denis Pierre TAILLEUR à 11h20
déménagement à Froissy.

M. Tailleur émet un avis défavorable au projet.

Il ne compte pas moins d'une trentaine d'éoliennes en visuel à 90° de son habitation depuis son installation en 2009.

Il dénonce les nuisances induites par ces parcs et remet en cause l'efficacité de cette source de production d'énergie.

Il dénonce également les dommages aux paysages et à l'environnement du Vermandois.

Pr. Sign.

Fin de permanence ce jour à 12h00

La commission enquêteur.

Ouverture de permanence le Vendredi 10 mars 2023 à 16h00

① Visite de Monsieur Alain LEBRUN
démembre à Noirmont à 16h00

St. LEBRUN vérifie l'emplacement des implantations et
manque son avis défavorable.

Il invite Stéphane le Prêtre à recevoir ces machines
dans son jardin.

Il insiste, après avoir subi des dégâts sur
ses propriétés à l'occasion de travaux d'un précédent
pour que le porteur du projet s'engage à réparer
et indemniser en rapport sous peine de dépôt de
plainte contre les responsables.

Pls Sign.

② Visite de Monsieur Dominique DESLOGES à 16h20
démembre à Noirmont

St. Desloges précise qu'il n'est pas contre l'énergie
éolienne mais dénonce la saturation de son secteur
en machines de plus en plus nombreuses avec les mises en place
qui les accompagnent.

Avis défavorable au projet.

Pls Sign.

③ Visite de Madame Françoise DESLOGES à 16h35

Stm Desloges se présente en qualité de 3ème adjointe
de la commune.

Stm Desloges précise qu'elle n'est pas contre l'énergie
éolienne mais dénonce la saturation de son secteur
en machines de plus en plus nombreuses avec les

nuisance qui les accompagnent (visuelles et environnementales)
Pb Sign.

④ Visite de Monsieur Hervé GEUDE LIN à 16h45
demeurant à S^e Eusoye.

St. Guedelin vérifie l'emplacement du projet et
manque son avis défavorable en raison de la
sauvegarde du territoire.

Il dénonce les nuisances visuelles du bâtiment moderne,
et comme la double peine induite par l'absence
de compensation financière sur la facture d'électricité.

Pb Sign.

⑤ Visite de Monsieur Jacques FONTAINE à 17h00
demeurant à Noirmont

St. Fontaine manque son avis défavorable au projet.
Il déplore l'absence de compensation financière sur le
prix qu'il paie son énergie électrique en rapport avec
les nuisances subies.

La sauvegarde du territoire l'amène à proposer de
déplacer les nouvelles implantations sur des zones
épargnées comme Le Bouquet, Couchevel ou le côté d'Agen.

Pb Sign.

⑥ Visite de Monsieur Philippe JACQUIN à 17h20
démarrant à Noincourt.

St. JACQUIN intervient en qualité de Maire de la commune.

-IP Manque son avis défavorable au projet.

Trop de machines installées sur le territoire dont les nuisances ne sont plus acceptables.

Aucune incidence sur les tarifs d'électricité des riverains.

Pourquoi ne pas rechercher d'autres départements qui ne manquent pas de potentiels de vents.

Pls signe.

⑦ Visite de St. Pierre et Sté Léonie Josée LEVERT à 17h45
démarrant à la Chaux du Bois d'Eau.

St. et Sté LEVERT montrent leur opposition au projet.

Ils démontrent les nuisances sonores et visuelles dont ils sont actuellement victimes pour les machines implantées près de leur résidence principale.

La rentabilité et les avantages financiers induits par ces activités ne profitent qu'à une minorité de propriétaires fonciers.

Aucune répercussion à la baisse des tarifs d'électricité pour les riverains.

Pls signe.

⑧ Visite de St. Kevin et de Mme Justine Morel à 18h10
demeurant à Naincourt.

St. et Mme Morel montrent leur opposition au projet.
Ils craignent les nuisances visuelles et sonores de la future implantation très proche de leur résidence principale dont ils craignent également la dépréciation de la valeur financière.
Leur environnement actuellement sans visibilité sur des éoliennes va être totalement perturbé par le projet.
Aucune compensation financière n'est proposée aux riverains.

Plus sign.

Fin de permanence ce jeudi à 19h00

Le commissaire enquêteur



Le Vendredi 20 Mars 2023 à 19 heures 00.

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M. D. BERNEAUX, commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,

du 16 Février 2023 au 20 mars 2023

de heures à heures

et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par 13 personnes (pages n° 02 à 07).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. – Lettre en date du 28/02/2023 de M. Gérard Lecomte - Allevard St Lucien.

2. – Lettre en date du _____ de M. _____

3. – Lettre en date du _____ de M. _____

4. – Lettre en date du _____ de M. _____

5. – Lettre en date du _____ de M. _____

signature

Le présent registre ainsi que les 61 pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 21 avril 1923.

à M. Prefecture de l'Orne

Voir mentions de clôture en page 17.

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexées au présent registre

Annexe Ø1

DR

A Monsieur le commissaire enquêteur.

Enquête publique sur le projet du parc éolien l'europeenne sur les communes de Froissy-Noirémont déposé par la société total énergies renouvelables France du 16/02/2023 au 20/03/2023.

Quelle surprise de s'apercevoir lors de l'enquête sur le projet éolien de Froissy/ Noirémont de voir la première éolienne implantée à 675 m du hameau de Petit Froissy.les habitants de ce hameau n'étant pas très nombreux, la société « total énergies » n'a pas daignée en tenir compte.il est vrai qu'après l'émission « cash investigation » du 26/01/2023 d'Elise Lucet, qui dénonçait le comportement de « total énergies » dans des pays d'Afrique, il n'y a rien d'étonnant.

Impact sur la population.

Je suis propriétaire de logements destinés à la location à Petit Froissy et à Puits la Vallée.

Certains de mes locataires me disent je cite : nous, si on a une éolienne si près de chez nous on partira.ces locations permettent à beaucoup de personnes de pouvoir vivre dans de conditions agréables.ces logements seront plus difficiles à louer voir même impossible.Ayant vécu à Puits la Vallée là où 3 éoliennes sont en fonction, le sifflement des pales est très désagréable et est accentué suivant l'orientation et la force des vents.

Impact sur le prix de l'immobilier.

Sachez qu'à Puits la Vallée, commune qui se situe à une distance légèrement supérieure de ce parc il y a l'autoroute A16, 3 éoliennes , les terrains à construire sont déjà difficile à vendre quand ils se situent dans une partie du village proche des éoliennes.(10 terrains ne trouvent pas preneur et pourtant à des prix très attractifs)

Sur le plan visuel.

N'en parlons même pas. L'importance des parcs actuels situés dans les environs. Nous apportent la preuve du désastre environnemental. Il me paraît indispensable que l'implantation de l'éolienne E1 seulement à 675 m des lieux d'habitation soit revue afin d'assurer sérieusement la protection des populations. Dans tous les pays développés une éolienne de 140 m est distancée des habitations de 10 fois sa hauteur, soit 1400 m. Parmi ces pays, la France est celle qui autorise les éoliennes au plus près des habitations.

Incidence sur la santé.

N'étant pas compétant dans ce domaine je constate que des articles de journaux relatent que l'incidence sur la santé des animaux est importante, pourquoi pas sur les humains.

A Abbeville St Lucien le 28/02/2023. Gérard Lecomte 6 rue de Beauvais Abbeville St Lucien 60480.

